



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 novembre 2018
(OR. en)**

14411/18

**SOC 715
EMPL 535
ECOFIN 1064
EDUC 430**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Examens thématiques sur les aspects sociaux du passage au numérique (CPS) et sur la transformation numérique et la robotisation du travail (comité de l'emploi) - Approbation des messages clés conjoints

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés conjoints transmis par le comité de l'emploi et le comité de la protection sociale (CPS) sur la question citée en objet en vue de leur approbation par le Conseil "EPSCO" le 6 décembre 2018.

Messages clés conjoints résultant des examens thématiques sur les aspects sociaux du passage au numérique (CPS) et sur la transformation numérique et la robotisation du travail (comité de l'emploi)

Les effets combinés du progrès technologique, de l'évolution démographique et de la mondialisation transforment la vie moderne. La transformation numérique croissante, la robotisation et le développement des plateformes numériques entraînent des changements sur le marché du travail pouvant avoir des incidences importantes sur les systèmes de protection sociale. Ces mutations sont une source de nouvelles possibilités d'emploi et peuvent contribuer à l'inclusion sociale, mais elles posent également certains défis. Les nouvelles formes de travail et les nouveaux modes de fonctionnement peuvent remettre en cause les relations de travail traditionnelles, les conditions de travail et les systèmes de protection sociale.

En septembre 2018, en guise de suivi donné aux travaux antérieurs et dans le cadre des priorités de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, le CPS a tenu une discussion consacrée aux aspects sociaux du passage au numérique, au cours de laquelle l'accent a porté sur le travail via une plateforme numérique, et le comité de l'emploi a examiné la question de la transformation numérique et de la robotisation du travail, en se concentrant sur les secteurs de la santé et des soins.

Les principaux messages qui ressortent de ces discussions sont les suivants:

- La part de travailleurs occupés dans de nouvelles formes de travail devrait augmenter dans les années à venir. L'expérience acquise jusqu'ici laisse à penser que l'évolution technologique a créé de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de nouveaux emplois.
- La transformation technologique contribue à l'amélioration de la sécurité au travail et à la qualité de l'emploi en automatisant des tâches nocives pour la santé et fastidieuses, ainsi qu'en accroissant la flexibilité. Néanmoins, elle entraîne aussi des pertes d'emplois dans certains secteurs. Aussi convient-il d'aider les personnes dont l'emploi est menacé. Les services publics de l'emploi et les systèmes de protection sociale jouent un rôle fondamental dans le soutien à la transition des travailleurs et contribuent à l'inclusion sociale.
- Les travailleurs peu qualifiés sont plus susceptibles de perdre leur emploi. Il importe donc d'améliorer les aptitudes et les compétences pour favoriser une plus grande participation aux débouchés offerts par les nouvelles formes de travail et un marché du travail plus inclusif. Cependant, les objectifs déclarés en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de perfectionnement professionnel et de recyclage ne sont pas atteints à l'heure actuelle. Il est de plus en plus urgent d'élaborer des politiques qui permettront de proposer une offre de renforcement des compétences aux travailleurs qui n'ont pas accès à la formation ou qui ont peu de possibilités de se former en dehors des heures de travail.

- La robotisation n'est pas synonyme de remplacement d'emplois: il se peut que les emplois subsistent, mais sous une forme radicalement différente. Il est donc impératif de très bien connaître le marché du travail pour comprendre les changements du profil des tâches. Il faudra ensuite intégrer ces connaissances dans nos systèmes d'éducation et de formation pour faire en sorte que notre main-d'œuvre – en particulier les travailleurs moins qualifiés – dispose des compétences appropriées. Les États membres devraient peut-être également envisager d'adopter une approche plus en amont et plus préventive des politiques actives du marché du travail.
- Les politiques mises en place peuvent viser à influencer anticipativement l'utilisation et l'adoption de la technologie. Les facteurs qui font que les individus acceptent ou rejettent les changements technologiques sont divers, et l'impact et le rythme du changement peuvent varier considérablement. C'est pourquoi les décideurs politiques doivent faire la démonstration des avantages tangibles du changement et encourager un vaste débat de société sur la transformation numérique et la robotisation.
- Les nouvelles formes d'emploi peuvent présenter des avantages pour les personnes concernées et pour la société dans son ensemble. Elles peuvent faciliter l'accès au marché du travail pour un certain nombre de groupes, dont ceux qui se trouvent traditionnellement les plus éloignés du marché du travail, et ainsi contribuer à l'inclusion sociale. Elles peuvent aussi être à la base d'une flexibilité accrue et d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Enfin, elles peuvent également contribuer à la lutte contre le travail non déclaré.
- Dans le même temps, les nouvelles formes d'emploi peuvent poser des difficultés en ce qui concerne les conditions de travail et la précarité du travail, l'adéquation et la viabilité de la protection sociale ainsi que l'accès à celle-ci, qui sont susceptibles d'entraîner une segmentation accrue du marché du travail.
- Les États membres et, le cas échéant, les partenaires sociaux devraient prendre des mesures pour veiller à ce que les travailleurs des plateformes ne soient pas défavorisés en raison du type d'emploi qu'ils occupent. Un objectif devrait être d'établir, pour cette catégorie de travailleurs, des conditions de travail équitables, des salaires adaptés, une organisation du travail et un équilibre entre vie privée et vie professionnelle corrects. Si nécessaire, il conviendrait d'envisager à la fois des mesures réglementaires et des mesures non réglementaires. Au moment d'élaborer une réponse politique, il faudrait également tenir compte de la grande diversité des formes de travail via une plateforme, sachant qu'il n'existe pas de solution unique. En l'absence d'une relation employeur-employé traditionnelle, la question de la représentation dans le cadre du dialogue social doit être posée.

- Si nécessaire, les États membres devraient prendre des mesures pour faire en sorte que les travailleurs aient accès à une protection sociale adéquate et soient incités à participer aux systèmes de protections sociale. Une fois encore, des mesures réglementaires et non réglementaires devraient être envisagées.
- Les facteurs clés qui déterminent l'accès de certains types d'emplois à la protection sociale ont trait au statut d'indépendant ou à la relation contractuelle entre l'employeur et l'employé. Il convient de noter que les plateformes diffèrent selon la manière dont elles définissent la relation d'emploi. Dans ce contexte, il pourrait s'avérer nécessaire d'adapter les lois et réglementations pertinentes si les cadres existants se révèlent inadaptés.
- Il convient de se pencher sur le statut de faux indépendant, en s'interrogeant sur le fait de savoir si les travailleurs sont réellement indépendants. Peut-être faudrait-il mettre au point ou ajuster les moyens d'identifier les transactions à caractère professionnel et les revenus des travailleurs des plateformes et autres travailleurs atypiques afin de faire en sorte que les systèmes nationaux de protection sociale demeurent appropriés et durables et de s'attaquer, si possible, à la concurrence déloyale entre les entreprises qui contribuent à la protection sociale et celles qui n'y contribuent pas.
- L'impact du recours à l'intelligence artificielle (IA) sur l'inclusivité du marché du travail est une question qui pourrait devoir être examinée sous plusieurs angles: un certain nombre de services publics de l'emploi (SPE) utilisent déjà l'apprentissage automatique pour favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi; certaines plateformes utilisent des indices et des algorithmes (qui peuvent être intrinsèquement faussés) pour attribuer le travail. Ces évolutions peuvent poser des problèmes, par exemple, en matière de respect de la vie privée ou de discrimination.
- De même, faire un recours accru aux robots dans des domaines comme la santé et les soins nécessite une gouvernance solide pour maîtriser les risques et garantir la sécurité des personnes qui travaillent et interagissent avec des robots.
- Une coopération au niveau de l'UE est importante étant donné la nature potentiellement transfrontière du travail via une plateforme. Cette coopération pourrait être utile à différents égards, notamment en ce qui concerne la portabilité des droits sociaux à travers les frontières et les règles relatives à la législation applicable. La coopération avec les plateformes basées en dehors de l'Union européenne est également un aspect important dont il faut tenir compte. Il conviendrait que les États membres échangent leurs expériences et les bonnes pratiques.

- L'élaboration d'une réponse politique appropriée doit se fonder sur des éléments tangibles, des données comparables et cohérentes, en particulier en ce qui concerne le travail via une plateforme. Les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et d'autres intervenants concernés devraient être associés à l'élaboration et au suivi d'une réponse politique appropriée.
-